



COÛT DE L'IMPRÉVOYANCE

Note technique

Observatoire de l'Imprévoyance

Septembre 2022



Groupe VV, Union Mutualiste de Groupe soumise aux dispositions du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro Siren 532 661 832, numéro LEI 969500E016R1LLI4UF62. Siège social : 62-68 rue Jeanne d'Arc - 75013 Paris

Observatoire
de l'imprévoyance

UNE INITIATIVE DU GROUPE **vyv**



Conception illustrations : @VCC - Les maîtres





Sommaire

1.	Le Concept	4
2.	Méthode de calcul.....	4
3.	Les risques couverts dans le coût de l'imprévoyance	5
4.1	Garanties prévoyance prises en compte	5
4.2	Garanties prévoyance non prises en compte	6
4.	Synthèse des résultats.....	7
5.	Données clefs.....	7
5.1	Segmentation retenue	7
5.2	Effectifs	8
5.3	Hypothèses principales	9



1. Le Concept

Créé, fin 2019, l'Observatoire de l'imprévoyance du groupe VYV a pour objectif de **sensibiliser les Français à la nécessité d'une bonne couverture prévoyance pour affronter les risques graves de la vie**. Parmi ses missions, il s'emploie à mesurer **les manques de couverture prévoyance** entraînant, pour les personnes concernées et leurs proches, **des pertes de revenus, des surcoûts et des pertes de chance**.

Le coût de l'imprévoyance est déterminé selon une méthode de calcul élaborée par l'Observatoire de l'imprévoyance du groupe VYV, avec l'appui de François-Xavier Albouy, Économiste de la santé et du cabinet d'Actuariat CAPS.

Pour l'estimer, nous avons défini les niveaux de couverture qui, en complément des couvertures obligatoires, permettent aux familles **de maintenir ou de reconstituer un revenu satisfaisant, ou de percevoir une indemnité suffisante** pour faire face aux charges complémentaires liées au risque survenu.

Nous avons calculé le montant nécessaire pour **payer les prestations de l'année à toutes les personnes concernées**, quelle que soit la date du sinistre. Nous avons exclu les garanties de prévoyance qui sont quasi généralisées (assurances emprunteurs).

L'objectif est :

- **en cas d'arrêt de travail lié à une maladie ou à un accident, de compenser la perte subie par le ménage**, et dans la mesure du possible, de lui permettre de retrouver un revenu net proche de celui précédant l'événement. Certes, cette compensation est partielle et incomplète (la totalité du revenu net ne peut pas être compensée) mais l'idée est de **maintenir un niveau de revenus suffisant en cas d'incapacité ou d'invalidité** ;
- **dans les autres cas, de verser un montant forfaitaire sous forme de capital ou de prestations périodiques**, pour compenser, au moins en partie, en cas de décès, de dépendance, de handicap d'un enfant ou de situation d'aidant, la baisse de ressources et les charges complémentaires du ménage liées à la situation, et dans la mesure du possible lui permettre de s'organiser pour faire face aux conséquences de l'événement subi. Cette compensation est partielle (pas de pretium doloris) mais l'idée est de **permettre aux familles de pouvoir en quelque sorte « rebondir » après un décès et de faire face aux besoins liés au handicap d'un enfant, à la dépendance ou à la situation d'aidant**.

Ainsi, pour une année donnée, le coût de l'imprévoyance est égal au coût total des prestations prévoyance qui seraient versées si toute la population concernée était correctement couverte, net des couvertures existantes.



De fait, les cas suffisamment couverts par les couvertures actuelles ne génèrent pas de coût d'imprévoyance (exemple : couvertures décès pour les cadres jugées aujourd'hui suffisantes en raison de l'obligation conventionnelle les concernant).

2. Méthode de calcul

Nous avons calculé **le montant des prestations nécessaires sur une année** pour une couverture optimale de l'ensemble de la population française concernée par chacune des garanties retenues.

La somme de ces prestations a permis de déterminer **le besoin financier global** pour une couverture « universelle prévoyance » de la population française.

Nous en avons déduit **les prestations déjà versées** par les régimes obligatoires et complémentaires au titre des garanties existantes.

Nous avons tenu compte, sur les risques perte d'autonomie et financement des obsèques des seniors, de **l'épargne financière** des populations concernées : lorsque les personnes ont constitué une épargne suffisante pour « absorber » le coût du risque, elles peuvent s'auto-assurer et on ne peut donc parler « d'imprévoyance » en l'absence de garanties prévoyance pour y faire face.

Le coût de l'imprévoyance est défini par la différence entre les prestations nécessaires pour une couverture optimale de prévoyance et les prestations des personnes déjà couvertes.

3. Les risques couverts dans le coût de l'imprévoyance

3.1 Garanties prévoyance prises en compte

3.1.1 Risques générant des pertes de revenus pour les actifs

- **Incapacité temporaire** : compensation des pertes de salaire ou de revenus à hauteur de 90% du net.
- **Invalidité** : compensation des pertes de salaires ou revenus à hauteur de 90% du net, au prorata du taux d'invalidité en cas d'invalidité partielle, et prise en charge des cotisations retraite manquantes.



- **Décès** : versement d'un capital aux proches de 100% du revenu net annuel, quelle que soit la situation du défunt¹, complété de :
 - 100% du revenu net annuel en plus, pour le conjoint, pour financer ses charges courantes, le temps de surmonter le deuil ;
 - 175% du revenu net annuel en plus par enfant à charge, pour financer les études et charges courantes avant son émancipation.

Il est à noter que le fait de chiffrer le niveau de la garantie éducation en capital n'exclut pas la possibilité de prévoir ensuite des garanties sous forme de rente pour un niveau de capital constitutif équivalent.

- **Aidance** : compensation des pertes de salaire ou de revenus à hauteur de 90% du net lors de la prise d'un congé de proche aidant.

3.1.2 Risques portant atteinte à l'intégrité physique de l'enfant

Pour les enfants handicapés à la naissance ou qui, dans l'enfance, sont victimes de maladies ou d'accidents : allocation complémentaire de 500€ par mois.

3.1.3 Accompagnement des aidants

Pour tous les aidants, en complément de la prise en compte du congé de proche aidant pour les actifs : prestations d'assistance pour remplacer l'aidant en cas d'indisponibilité, à hauteur de 500€/ an en cas d'indisponibilité temporaire et de 3000€/an en cas d'indisponibilité définitive.

3.1.4 Perte d'autonomie

Pour les séniors en situation de perte d'autonomie : allocations mensuelles représentant 70% du besoin, estimé à 1150€ pour les personnes en GIR 1 ou 2 en établissement, et à 300€ pour les personnes en GIR 1 ou 2 à domicile et les personnes en GIR 3.

3.1.1 Décès

Prise en charge des frais d'obsèques à hauteur du coût moyen (3900€) en cas de décès. Cette garantie revêt un réel caractère de prévoyance lié à l'aléa de durée de vie. Il s'agit pour l'assuré d'éviter cette charge à ses héritiers.

¹ La modification des modes de vie incite à prendre en compte un capital décès pour des célibataires qui peuvent avoir des personnes à charge non déclarées



3.2 Garanties de prévoyance non prises en compte

En France, l'obtention d'un prêt immobilier est conditionnée à la souscription d'une garantie emprunteur qui couvre au moins le décès et très souvent l'invalidité. La quasi-totalité de la population étant couverte, l'assurance emprunteur n'a pas été prise en compte.

4. Synthèse des résultats

Nous estimons le coût annuel de l'imprévoyance en France à 15 milliards d'euros.

Les prestations prises en compte sont les prestations de l'année, sous déduction des dispositifs existants (régime obligatoire de sécurité sociale, caisses professionnelles pour les TNS, régime professionnel conventionnel prévu par les CCN pour les salariés du secteur privé, épargne financière des ménages pour les risques perte d'autonomie et obsèques des seniors).

	Adultes					Séniors	Enfants	Total
	Salariés	Fonctionnaires	TNS	Chômeurs	autres inactifs			
Décès	920 966 000	912 557 000	771 324 000	410 581 000	0	0	0	3 015 428 000
Incapacité de travail	587 059 000	665 286 000	231 702 000	431 796 000	0	0	0	1 915 843 000
Invalidité	818 311 000	506 855 000	66 656 000	206 398 000	0	0	0	1 598 220 000
Cotisation retraite en invalidité	43 591 000	474 829 000	5 743 000	3 911 000	0	0	0	528 074 000
Handicap (enfant)	0	0	0	0	0	0	2 236 166 172	2 236 166 172
Aidance	765 429 401	224 663 267	123 148 838	119 101 097	57 006 629	652 239 767	0	1 941 588 999
Dépendance	0	0	0	0	0	3 074 393 196	0	3 074 393 196
Obsèques	50 235 000	13 889 000	10 104 000	7 629 000	28 018 531	598 382 418	5 442 173	713 700 122
proportion cout total	21%	19%	8%	8%	1%	29%	15%	
Imprévoyance	3 185 591 401	2 798 079 267	1 208 677 838	1 179 416 097	85 025 161	4 325 015 380	2 241 608 345	15 023 413 489
Imprévoyance	8 456 789 763					4 325 015 380	2 241 608 345	15 023 413 489
proportion cout total	56%					29%	15%	

5. Données clefs

5.1 Segmentation retenue

Adultes	Salariés du secteur privé
	Salariés du secteur public : fonctionnaires et contractuels
	TNS : artisans, commerçant, profession libérales réglementées et non réglementées, y compris auto-entrepreneurs
	Chômeurs indemnisés et non indemnisés
	Autres inactifs
Enfants de moins de 20 ans	
Séniors retraités	



5.2 Effectifs

5.2.1 Population active et inactifs

ACTIFS

Double compte possible si cumul de deux activités (ou cumul emploi retraite)

	Effectif	Salaire net mensuel	salaire brut mensuel	Salaire brut annuel
Salariés non cadre	15 750 740	2 020	2 557	30 683
Salariés cadre	4 183 660	4 355	5 513	66 154
Chômeurs moins 1 an	1 242 700	1 783	2 257	27 086
Chômeurs plus 1 an	1 859 100	1 783	2 257	27 086
Total salariés (yc chômeurs indemnisés)	23 036 200	2 412	3 053	36 641

Fonctionnaires et contractuels FPE	2 589 000	2 613	3 214	38 565
Fonctionnaires et contractuels FPH	1 229 000	2 023	2 488	29 854
Fonctionnaires et contractuels FPT	2 033 000	1 996	2 455	29 462
Total fonctionnaires et contractuels	5 851 000	2 275	2 798	33 572

TNS	3 207 217	1 224	2 173	26 075
TNS non Autoentrepreneurs	1 874 582	1 809	3 351	40 208
TNS Autoentrepreneurs	1 332 635	402	516	6 195

Total actifs	32 094 417
---------------------	-------------------

INACTIFS

moins de 20 ans	16 084 743	Non utilisé
Retraité	16 907 000	Non utilisé
Estimation autres inactifs	3 409 228	Non utilisé
Total inactifs	36 400 971	

Total actifs + inactifs	68 495 388
--------------------------------	-------------------

Population française (source DREES) **67 063 703,00**

Estimation double compte **1 431 685,00** **2,13%**

5.2.2 Situation de famille de la population active

Segmentation		CVDO	M0	CVD1	M1	Total	Nombre d'enfants
Salariés du secteur privé (ensemble du personnel)	Agriculture	40,4%	35,2%	6,4%	18,1%	100,0%	1,89
	Industrie	28,9%	24,3%	12,2%	34,6%	100,0%	1,70
	Construction	40,4%	35,2%	6,4%	18,1%	100,0%	1,75
	Tertiaire	42,5%	31,6%	6,7%	19,1%	100,0%	1,77
	Chômeurs<1 an indemnisés	30,1%	24,4%	11,9%	33,6%	100,0%	1,74
	Chômeurs>1 an indemnisés	30,1%	24,4%	11,9%	33,6%	100,0%	1,74
Salariés du secteur public	Fonctionnaire FPE	23,2%	22,7%	6,7%	47,4%	100,0%	1,96
	Fonctionnaire FPH	22,4%	22,4%	8,9%	46,3%	100,0%	1,93
	Fonctionnaire FPT	22,8%	21,9%	6,1%	49,2%	100,0%	1,99
	Contractuel FPE	23,2%	22,7%	6,7%	47,4%	100,0%	1,96
	Contractuel FPH	22,4%	22,4%	8,9%	46,3%	100,0%	1,93
Contractuel FPT	22,8%	21,9%	6,1%	49,2%	100,0%	1,99	
TNS - non auto-entrepreneur	Artisans	21,5%	27,8%	13,2%	37,5%	100,0%	1,85
	commerçants	21,5%	27,8%	13,2%	37,5%	100,0%	1,85
	Professions libérales non réglementées	21,5%	27,8%	13,2%	37,5%	100,0%	1,85
	Professions libérales réglementées	21,5%	27,8%	13,2%	37,5%	100,0%	1,85
TNS - Auto-entrepreneur économique actifs	Artisans	21,5%	27,8%	13,2%	37,5%	100,0%	1,85
	commerçants	21,5%	27,8%	13,2%	37,5%	100,0%	1,85
	Professions libérales non réglementées	21,5%	27,8%	13,2%	37,5%	100,0%	1,85
	Professions libérales réglementées	21,5%	27,8%	13,2%	37,5%	100,0%	1,85

CVDO = célibataire, veuf, divorcé sans enfant

CVD1 = célibataire, veuf, divorcé avec enfant

M0 = en couple sans enfant

M1 = en couple avec enfant



5.2.3 Aidants, dépendants, handicapés

Aidants	Actifs	Inactif	Total
Non retraités	6 710 000	440 000,00	7 150 000,00
Retraités		3 850 000,00	3 850 000,00
Total	6 710 000	4 290 000,00	11 000 000,00

Dépendants	Domicile	Etablissement	Total
GIR 1	18523	84 074	102 597
GIR 2	132598	235 636	368 234
GIR 3	172608	97 111	269 719
GIR 4	448912	129 567	578 479
GIR 5&6*	4988	1 615	6 603
Total	777 629	548 003	1 325 632

Adultes handicapés	Bénéficiaire AAH1	Bénéficiaire AAH2	Autre	Total
18 à Moins 65	624 944	541 879		
65 et plus	54 406	299		
Total	679 351	542 177	1 578 472	2 800 000

ENFANTS HANDICAPES				
Bénéficiaires AEEH	Bénéficiaire AEEH	Bénéficiaire AEEH + majoration parent isolé	Autre	Total
AAEH sans complément	245 233	-		
Complément 1	14 908	-		
Complément 2	46 959	14 535		
Complément 3	20 498	6 336		
Complément 4	14 535	4 472		
Complément 5	1 863	745		
Complément 6	1 863	745		
TOTAL	345 860	26 834	55 128	427 822

5.3 Hypothèses principales

5.3.1 Taux de charges sur rémunération

Segmentation		Taux de charges sur rémunération
Salariés du secteur privé (ensemble du personnel)	Agriculture	21,00%
	Industrie	21,00%
	Construction	21,00%
	Tertiaire	21,00%
	Chômeurs <1 an indemnisés	21,00%
	Chômeurs >1 an indemnisés	21,00%
Salariés du secteur public	Fonctionnaire FPE	18,70%
	Fonctionnaire FPH	18,70%
	Fonctionnaire FPT	18,70%
	Contractuel FPE	21,00%
	Contractuel FPH	21,00%
	Contractuel FPT	21,00%
TNS - non auto-entrepreneur	Artisans	46,0%
	commerçants	46,0%
	Professions libérales non réglementées	46,0%
	Professions libérales réglementées	46,0%
	Professionnel de santé	46,0%
TNS - Auto-entrepreneur économique actifs	Artisans	22,2%
	commerçants	22,2%
	Professions libérales non réglementées	22,2%
	Professions libérales réglementées	22,2%
		22,2%



5.3.2 Calcul des cotisations pour le maintien des droits retraite

Hypothèses liées au maintien des droits retraite

Evolution PSS	101,5%
Evolution salaire	102,5%

Salariés

Cotisation AGIRC ARRCO T1	7,87%
Cotisation AGIRC ARRCO T2	21,59%

Est pris en compte la cotisation permettant de compenser la perte de points du fait de la non évolution du nombre de points

Fonction publique Taux cotisation retraite

Fonctionnaire FPE	85,38%
Fonctionnaire FPT et FPH	41,75%

TNS

Cotisation retraite	8% première tranche et 7% seconde tranche
---------------------	---

5.3.3 Taux CSG – CRDS sur prestations IJ et rente invalidité RO

Charges IJ RO	6,70%
Charges IP RO	9,10%

5.3.4 Statistiques décès

Nombre de décès par âge - sources INSEE - 2017

	Décès inactif	Décès actif	Total
Moins de 20 ans	4 623	358	4 981
20 - 65 ans	23 801	69 178	92 979
65 et +	508 314	-	508 314
Décès	536 738	69 536	606 274

Pour les chiffrages, il a été pris pour hypothèse 610 000 décès par an.

5.3.5 Indisponibilité des aidants et congé aidance

	Taux d'indisponibilité temporaire	Nombre d'aidants temporairement indisponibles	Taux indisponible définitive	Nombre d'aidants définitivement indisponible
Aidants non Retraités	20%	1 430 000	0,30%	21 450
Aidants retraités	10%	385 000	1,50%	57 750
% des actifs aidants qui ont recours au congé proche aidant				20,0%
Nombre de personne concerné/ an				1 342 000,00
Nb jours moyen/ personne/ an				10

5.3.6 Patrimoine des ménages

Patrimoine par ménage ventilé par type de patrimoine (actifs et retraités confondus)



Composition du patrimoine brut par décile en 2018

	Patrimoine immobilier	Patrimoine professionnel	Patrimoine financier
D1	0 €	3 €	1 796 €
D2	60 €	0 €	7 072 €
D3	620 €	0 €	18 367 €
D4	12 137 €	1 258 €	37 713 €
D5	67 133 €	2 508 €	35 025 €
D6	108 439 €	3 992 €	39 950 €
D7	145 262 €	4 197 €	54 212 €
D8	200 782 €	9 656 €	78 277 €
D9	285 044 €	22 854 €	115 030 €
D10	560 180 €	206 264 €	390 275 €

Champ : France hors Mayotte, population des ménages ordinaires.

Source : Insee, enquête Histoire de vie et Patrimoine.

Impact pour le financement de la perte d'autonomie et des obsèques

Perte autonomie	Coût mensuel	Durée moyenne	Total pour couple	% ko en patrimoine
Etablissement :	1 150 €	36	82 800 €	80%
Domicile ou Gir 3	300 €	60	36 000 €	50%
Obsèques	3 900 €	1	7 800 €	30%

5.3.7 Taux de couverture et niveaux de couverture pris en compte

TAUX DE COUVERTURE	CADRES	NON CADRE	CHOMEUR < 1 an	CHOMEUR > 1 an	TNS	TNS Non auto	TNS auto	FPE	FPH	FPT
DECES	100%	90%	90%	0%	30%	30%	0%	70%	25%	25%
IT	100%	90%	90%	0%	45%	45%	0%	70%	60%	70%
IP totale	100%	90%	90%	0%	45%	45%	0%	70%	60%	60%
IP Partielle	100%	90%	90%	0%	45%	45%	0%	70%	60%	60%
Complément retraite pour IP partiel	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Complément retraite pour IP total	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%

NIVEAU DE COUVERTURE	CADRES	NON CADRE	CHOMEUR < 1 an	CHOMEUR > 1 an	TNS	TNS Non auto	TNS auto	FPE	FPH	FPT
DECES	250%	200%	200%	0%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Niveau incapacité en % du brut

	Non cadre	Chomeurs	TNS	Cadres
INCAPACITE moyenne				
Niveau de couverture en	80,00%	80,00%	50,00%	85,00%
Equivalent en % du net	93,04%	94,48%	86,26%	97,51%



Fonctionnaire	FPE
CMO	moyenne
Niveau de couverture en % brut yc SS	85,00%
Equivalent en % du net	89,03%

FPH
moyenne
85,00%
89,03%

FPT
moyenne
85,00%
89,03%

Niveau invalidité en % du brut

Non cadre	moyenne
INVALIDITE	
Niveau de couverture en % brut	70,00%
Equivalent en % du net	82,05%

Chomeurs	moyenne
Niveau de couverture en % brut	70,00%
Equivalent en % du net	82,05%

TNS	moyenne
Niveau de couverture en % brut	50,00%
Equivalent en % du net	85,67%

Cadres	moyenne
Niveau de couverture en % brut	75,00%
Equivalent en % du net	87,91%

Fonctionnaire	FPE
INVALIDITE	moyenne
Niveau de couverture en % brut	60,00%
Equivalent en % du net	69,25%

FPH
moyenne
60,00%
69,25%

FPT
moyenne
60,00%
69,25%



Le Groupe VYV, Entrepreneur du mieux-vivre

Le Groupe VYV est le 1er acteur mutualiste de santé et de protection sociale en France. Autour de ses trois métiers (Assurance, Soins et accompagnement, Logement), le Groupe VYV développe des offres complètes et personnalisées pour accompagner et protéger tous les individus tout au long de la vie.

Le Groupe VYV œuvre au quotidien pour être utile à tous et à chacun : plus de 10 millions de personnes protégées, 73 000 entreprises clientes en santé et en prévoyance, plus de 19 000 collectivités territoriales et 14 ministères et établissements publics à caractère administratif. Acteur engagé, avec près de 45 000 collaborateurs et 10 000 élus, dont près de 2 600 délégués, le Groupe VYV innove et anticipe pour construire une société plus équitable et socialement responsable. Le Groupe VYV porte l'ambition d'être le groupe de référence de la santé et de la protection sociale, en incarnant un projet de performance solidaire pour demain.

En 2021, le chiffre d'affaires sur le périmètre combiné du groupe est de 9,9 milliards d'euros (hors CA du pilier logement). L'activité assurance représente 7,7 milliards d'euros dont 5,7 milliards d'euros de cotisations santé et 1,5 milliard d'euros de cotisations prévoyance. VYV³, l'offre de soins et d'accompagnement, est organisée autour des pôles soins, produits et services et accompagnement, et de ses 1 700 établissements et services dans 81 départements. En 2021, le volume d'activité consolidé généré s'élevait à 2,2 milliards d'euros.

A travers ses travaux et propositions, le Groupe VYV s'implique dans la construction du système de protection sociale de demain. La prévoyance est au cœur de la stratégie du groupe et un axe important de son développement. Le Groupe VYV s'engage ainsi, en tant qu'Entrepreneur du mieux-vivre, à apporter des réponses globales et individualisées aux aléas de la vie rencontrés par les Français.

www.groupe-vyv.fr



Groupe VYV, Union Mutualiste de Groupe soumise aux dispositions du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro Siren 532 661 832, numéro LEI 969500E016R1LLI4UF62. Siège social : 62-68 rue Jeanne d'Arc - 75013 Paris.